

## **DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM**

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 27 février 2013, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

### **La Sarraz, ch. des Planies, pose de nouvelles conduites d'eau potable HP/BP**

1. que l'AIEM est autorisée à procéder aux travaux de pose de nouvelles conduites d'eau potable HP/BP sur la commune de La Sarraz, au chemin des Planies et à la route de la Piscine sur le tracé prédéfini.
2. qu'un crédit de Fr. 522'700.-- lui est accordé à cet usage.
3. de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet.
4. de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
5. d'amortir celui-ci sur une période maximale de 50 ans.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Elle est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Au nom du Comité de Direction

Le Vice-Président  
Jean-François Meylan

La Secrétaire  
Eliane Fonjallaz